

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 3 décembre 2025 à 16h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Madame Audrey Joly	Conseillère du district 1
Madame Marie-Hélène Vigeant	Conseillère du district 4
Monsieur Alexandre Charbonneau	Conseiller du district 5

Madame la conseillère Arielle Beaudin ainsi que messieurs les conseillers Pierre Léveillé et André Lamarche sont absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présentes la directrice générale ainsi que la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques.

La mairesse déclare la séance ouverte à 16 h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2025-520

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 décembre 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-521

Demande de dérogation mineure – Lot 4 185 966 (1645) rue du Sommet

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-214

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 4 185 966 (1645) rue du Sommet**, afin de permettre pour le lot 4 185 966 du cadastre du Québec, que le front bâti sur rue soit de 26% alors que l'article 535 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige un front bâti sur rue de 50 % minimum, afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

Le tout tel que montré au certificat d'implantation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre, en date du 14 novembre 2025, 9659 de ses minutes.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

RÉSOLUTION NO. 2025-522

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 16h01.

Mme Nadine Brière
Mairesse

Me Audrey Senécal
Directrice générale adjointe
Greffière et directrice des Services juridiques